

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	23 septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	3 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	29
Absents :	14
Votants :	35

L’an deux-mille-vingt-deux,
Le 30 septembre à 19 heures 45,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, NADINE CARON, VINCENT CARRE, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, MAXENCE GILLE, LUDIVINE HURAND, JEAN-DENIS LIMOSIN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

SEBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE, PIERRE COURTIER à MAXENCE GILLE, BRUNO GAUTIER à JEAN-LUC DECHAMP, JEAN-CLAUDE OFFROY à ROBERT PICAUD et DANIEL SEVILLANO à NATHALIE COUILLARD.

ETAIENT ABSENTS :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, CATHERINE BOUDOT, MONIQUE ESQUIROL, JEROME GARNIER, MARTINE GODE, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH et YVES PARIGI.

SECRETAIRE :

FREDERIC MAAS.

Réf. : 2022-09/09

OBJET : PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029. Approbation du programme présenté à la labellisation confirmant la maîtrise d'ouvrage des actions et autorisant à solliciter les subventions correspondantes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la directive européenne 2007/60 /CE dite « directive inondation »,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et ses dispositions relatives aux stratégies locales de gestion du risque d'inondation,

VU le Cahier des charges PAPI 3 (2021) du Ministère de la transition écologique qui définit les modalités de montage et de mise en œuvre des Programmes d'action de Prévention des inondations (PAPI) en tant que déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation,

VU l'avis de la Commission AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES – NUMÉRIQUE - MUTUALISATION en date du 23 septembre 2022,

CONSIDERANT le courrier du Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs daté du 25 février 2021 relatif à la préparation du Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne francilienne sur la période 2023-2029 ;

CONSIDERANT le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France daté du 9 juin 2021 relatif au montage du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes ;

CONSIDERANT la lettre d'intention adressée par le Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au Président de l'EPTB Seine Grands Lacs en date du 20 juillet 2021 ;

CONSIDERANT l'exposition du territoire aux risques d'inondation (situés à l'aval des bassins-versants de l'Ourcq et de la Théroutanne et de la position de plusieurs communes à la confluence avec la Marne), et notamment les dommages provoqués par les dernières inondations survenues en juin et juillet 2021 sur le bassin de la Théroutanne et les autres affluents de la Marne ;

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à une démarche globale de prévention des risques d'inondations à l'échelle du bassin- versant de la Seine et de la Marne ainsi que de leurs affluents ;

CONSIDERANT la proposition de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pour intégrer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI) pour la période 2023-2029 et obtenir les aides financières correspondantes ;

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'APPROUVER le principe du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2029 porté par l'EPTB Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labellisation de la commission mixte inondation ;

II. D'APPROUVER la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq dans le projet de dossier du PAPI, détaillée en annexe, et comprenant des cofinancements prévisionnels ;

III. D'AUTORISER Monsieur le Président à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

SLO

ID : 077-247700065-20220930-DEL_20220909-DE

IV. D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter
aux actions inscrites à ce programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 3 octobre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Frédéric Maas
Secrétaire de la séance

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

SLO

Pays de l'Ourcq

ID : 077-247700065-20220930-DEL_20220909-DE

Action n° 1**Diagnostic global de vulnérabilité du**

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Sous-axe 1.1 - Etude connaissance des enjeux
Objectif Etudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages et de proposer des solutions de réduction des incidences des inondations.

Cette étude vise à prendre en compte le risque inondation sous ses différentes formes (inondations par débordement de la Marne et de ses affluents principaux : la Théroutte et l'Ourcq, inondations par remontée de nappe et inondations par ruissellement sur les différents bassins-versants). Elle permettra de mener une réflexion globale sur les aléas et les enjeux du territoire en matière d'inondation, et facilitera l'appropriation de cette problématique par les différents acteurs du territoire, notamment les élus.

Description

L'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire résulte d'une confrontation directe entre l'emprise des aléas d'une part, et la localisation des enjeux d'autre part. Cette première étape sera menée à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Cette analyse territoriale doit permettre de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés. En effet, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a besoin de diagnostiquer plus précisément cette vulnérabilité afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité et ainsi répondre pleinement à la nécessaire prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

Le cas échéant, les propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade, et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.

Cette action comprend :

- Une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu) et respectant la nomenclature de classification des enjeux de la Directive Inondation.

- Une analyse globale de la vulnérabilité du territoire croisant les données d'enjeux avec les connaissances en matière d'aléas. Il s'agira de quantifier les indicateurs représentatifs de la vulnérabilité à l'échelle globale du périmètre du PAPI et à l'échelle communale, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.

- Des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée.

Modalités de mise en oeuvre Maître d'ouvrage de l'action: CCPO
 Modalités de pilotage, de suivi, etc: A définir

Coûts prévisionnels Coût estimé HT: 50 000,00 €
 Coût estimé TTC: 60 000,00 €
 Subvention fonds barnier HT ou TTC: TTC

Indicateurs de suivi / réussite Production d'infographie (cartes, illustrations, vidéos, animations, ---)
 Cet indicateur renseigne sur la production d'infographies / de visuels en tant que support de communication, diffusables sur EPISEINE et toute autre plateforme de ressources et exploitables pour de nombreuses opérations de sensibilisation.

Publication du document (étude, retour d'expérience, ...) sur EPISEINE et/ ou sur la plateforme prévue (BDHI, ...)
 Cet indicateur renseigne la réalisation de l'étude : de l'initiation (rédaction du cahier des charges ou constitution du groupe de travail par exemple) à la sa diffusion sur la plateforme EPISEINE - ou autre média de diffusion (diffusion par mails ou tout autre moyen de communication aux acteurs concernés type maîtres d'ouvrage, partenaires, etc.). Il inclut l'élaboration de l'étude à proprement parlé et les propositions éventuelles d'actions, de stratégies ou de solutions y compris le cas échéant la phase d'état des lieux, le recensement ou le diagnostic. Il peut s'agir d'étude, de retour d'expérience, et de tout autre document de type rapport technique / spécialisé ; en revanche les outils de sensibilisation type guide sont dans un autre indicateur spécifique.

Fonds	Assiette subventionnable	Taux Fonds	Subvention Fonds
Barnier		%	
AESN		%	
Région Ile de France		%	
FEDER		%	
CD77		%	
CD91		%	
Métropole		%	
Autre		%	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 
ID : 077-247700065-20220930-DEL_20220909-DE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 077-247700065-20220930-DEL_20220909-DE

Action n° 2**Sensibilisation à la prévention du risque inondation**

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 Sous-axe 1.3 - Action sensibilisation GP
 Objectif

L'objectif de cette action est de parvenir à sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 72h et 48h...) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures y compris préventives de nombreux réseaux...) pour les encourager à s'y préparer concrètement. Les principales cibles concernées par cette action sont le grand public : les jeunes (écoles, collèges, lycée), les habitants, et les élus.

Description

De nombreux outils notamment ceux mis à disposition par Episeine.fr pourront être utilisés pour sensibiliser ou informer les populations sur le risque d'inondation.

La première étape visera à sélectionner les meilleurs outils au regard des attentes et des caractéristiques du territoire.

Une seconde étape visera à mobiliser les partenaires susceptibles de participer chacun à son échelle au déploiement de ces outils.

Cette approche permettra d'établir un plan d'action qui pourra être mis à jour périodiquement.

Modalités de mise en oeuvre

Maître d'ouvrage de l'action: CCPO

Modalités de pilotage, de suivi, etc: A définir

Coûts prévisionnels


Coût estimé HT: 5 000,00 €

Coût estimé TTC: 6 000,00 €

Subvention fonds barnier HT ou TTC: TTC

Indicateurs de suivi / réussite

Fonds	Assiette subventionnable	Taux Fonds	Subvention Fonds
Barnier	6 000,00 €	50 %	3 000,00 €
AESN		%	
Région Ile de France		%	
FEDER		%	
CD77	6 000,00 €	20 %	1 200,00 €
CD91		%	
Métropole		%	
Autre		%	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 
ID : 077-247700065-20220930-DEL_20220909-DE